

Commune de Bas-Intyamou



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON



Calendrier des activités en pages 12 à 16

Table des matières

Date prochaines parutions bulletin d'information	3
Ecole d'Estavannens – inauguration	4
Relevés des compteurs d'eau	5
Service des eaux – information aux consommateurs	6 et 7
Emondage des arbres et arbustes	8
Vente de sapins de Noël	9
AVS – obligation de cotiser	10
Canin Malin Entretien des routes en hiver	11
Senior Club	12 à 16
PNR – Actions autour du solaire photovoltaïque	17
FribourOpen	18
Calendrier des sociétés et manifestations	19
Horaires de l'administration communale	24

Le bulletin d'information communal change de format, pour faciliter sa lecture et une meilleure reproduction des images et articles.

Dates de parution des prochains bulletins d'information

Distribution 20 décembre 2024 / délai 18 novembre 2024
Distribution 24 mars 2025 / délai 23 février 2025
Distribution 23 juin 2025 / délai 23 mai 2025
Distribution 22 septembre 2025 / délai 23 août 2025
Distribution 22 décembre 2025 / délai 23 novembre 2025

Les articles ou annonces sont à remettre par mail, en format Word, à l'adresse :

Commune@bas-intyamon.ch

Info pour les sociétés, seules les dates où le public est invité sont à publier.

Prochaine assemblée communale : 26 novembre 2024.

Ecole d'Estavannens – Inauguration

Les travaux d'agrandissement de l'Ecole d'Estavannens sont terminés et enfants et professeurs ont pris possession des locaux à la fin août.

Le chantier a été mené tambours battants et le Conseil communal a le plaisir d'inviter la population à une journée portes ouvertes du site le

12 octobre 2024, entre 09.00 et 12.00 h.

Les enfants et leurs professeurs seront présents pour vous faire découvrir ces lieux dédiés à l'enseignement.

A partir de midi, la Société d'intérêt villageois vous accueille avec une petite restauration pour prolonger le moment de rencontre.

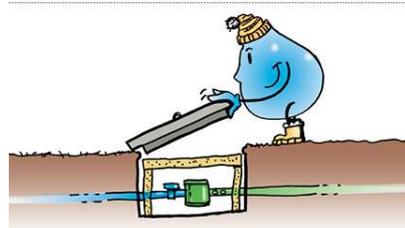
Venez fêter cette journée avec nous !



Relevés des compteurs d'eau

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs d'eau sur le secteur d'Enney la semaine **du 25 au 29 novembre 2024**. Merci de leur faire bon accueil.

Le relevé des compteurs d'eau pour les secteurs d'Estavannens et de Villars-sous-Mont se fera à l'aide d'une carte-réponse qui sera adressée à tous les propriétaires. Chacun et chacune est invité à procéder directement au relevé de son compteur et à nous retourner la carte d'ici au 4 décembre 2024. Nos collaborateurs restent naturellement à votre disposition pour toute aide que vous pourriez désirer.



Depuis cette année, les propriétaires des maisons équipées du **nouveau compteur Néovac noir** sont dispensés de relever le compteur eau. La commune a fait l'acquisition d'un appareil pour recevoir les données de ces compteurs, équipés d'une puce électronique, simplement en passant avec un véhicule dans la rue proche de l'habitation. Il se peut que la première année il y ait certains petits couacs et nous serons obligés de passer vers vous.





Information aux consommateurs

Qualité de l'eau en 2024

Conformément à l'article 5 Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 : « Quiconque distribue de l'eau potable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau »

La commune de Bas-Intyamon alimente avec sa source les villages d'Enney et d'Estavannens.

Le village de Villars-sous-Mont est alimenté par la source de la commune de Grandvillard.

Les communes effectuent 2 fois par an des prélèvements d'eau à différents endroits. Ils sont apportés au SAAV pour analyse et rapport.

Nous communiquons dès lors les informations suivantes :

Réseau de Bas-Intyamon	
Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.
Dureté totale de l'eau en degrés français :	Source Bas-Intyamon – entre 25 et 28 fH°
Teneur en nitrate :	La teneur en nitrate est à 3 ± 0 mg/l. Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l
Provenance de l'eau :	Réservoir des Frassettes, eau de source via 2 captages
Traitement (apport d'un produit dans l'eau)/désinfection (aucun apport dans l'eau)	Au réservoir : après réunification des captages, désinfection par 3 néons UltraViolet (UV)

Réseau de Grandvillard	
Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.
Dureté totale de l'eau en degrés français :	La dureté maximale de l'eau est entre 22 et 23 fH°
Teneur en nitrate :	La teneur en nitrate est à $2 \pm 0,1$ mg/l. Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l
Provenance de l'eau :	Réservoir des Marais, eau de source
Traitement (apport d'un produit dans l'eau)/désinfection (aucun apport dans l'eau)	Au réservoir : désinfection par 1 néon UltraViolet (UV)

Plage des valeurs des degrés français					
Degrés français (fH°)	0 à 7°	7 à 15°	15 à 25°	25 à 32°	32 à 42°
Dureté de l'eau	Très douce	Douce	Moyennement dure	Dure	Très dure

De 07 à 15 fH° : l'eau est « douce »

De 15 à 25 fH° : l'eau est « moyennement calcaire »

De 25 à 32 fH° : l'eau est « calcaire »

De 32 à 42 fH° : l'eau est « très calcaire »

Une eau très douce (0 à 7fH°) est mauvaise pour la santé et pour les conduites. Elle ne contient pas assez de calcium et de magnésium. Elle provoque une érosion des conduites avec un risque de fuite plus grand.

Une eau dure n'est pas mauvaise pour la santé mais elle « encrasse » vos conduites avec le calcaire.

Un service de piquet est organisé dans le cadre du service des eaux. Il est atteignable entre 07.00 h. et 17.00 h. les jours ouvrables pour tous renseignements et 24h/24h pour une fuite ou une pollution.

026 921 81 08

Ainsi vous atteindrez une des 3 personnes suivantes :

- Grandjean Martial responsable surveillant de réseau
- Baudevin Richard suppléant
- Jaquet Daniel suppléant

Emondage des arbres et arbustes

Les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'émondage des arbres et arbustes et de tailler les haies vives bordant les voies publiques jusqu'au

1^{er} novembre de chaque année.

Nous vous rappelons ci-dessous les dispositions de la Loi sur les routes

Art. 94	<p>Haies vives</p> <p>Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1.65 m du bord de la chaussée, le long des routes publiques. Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au-dessus du niveau de la chaussée.</p> <p>Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.</p> <p>Tout débordement des haies vives sur le trottoir ou sur la chaussée est interdit. Les haies vives doivent être entretenues d'une manière stricte afin qu'elles ne dépassent en aucun cas de la limite de propriété.</p> <p>Au besoin, les Autorités pourront imposer des mesures supplémentaires afin de garantir la sécurité.</p>
Art. 95	<p>Arbres</p> <p>Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 m du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 m au-dessus de la chaussée.</p>

Les branches peuvent être évacuées dans les déchetteries communales attribuées à chaque village. Nous vous rappelons qu'il est interdit de déverser des débris, du gazon, branches ou tout autre déchet le long des cours d'eau et dans les forêts.

Nous remercions les propriétaires concernés de suivre ces directives, ceci pour assurer la sécurité de tous les usagers de la route.

VENTE DE SAPINS DE NOEL

Les personnes qui souhaitent acheter un sapin doivent s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous **jusqu'au 31 octobre 2024 sans faute.**

La livraison aura lieu le 5 décembre 2024 de 17h30 à 18h30 au bâtiment édilitaire / Rte des Auges 37 à Enney

Le paiement se fera en cash ou par twint.

----- ✂ ----- Bulletin de commande ----- ✂ -----

Nom :

Prénom :

No de téléphone :

Je commande sapin(s) de Noël. (Nordmann) pépinière Castella

Taille à choix :

100-125 cm - CHF 23.00 pied arrondi

125-150 cm - CHF 27.00 pied arrondi

150-175 cm - CHF 33.00 pied arrondi

175-200 cm - CHF 43.00 pied arrondi

Signature

**Veillez retourner le bulletin de commande à l'Administration communale
Route de l'Intyamon 36 à 1667 Enney ou par mail à commune@bas-intyamon.ch**

AVS - obligation de cotiser

Qui doit cotiser ?

Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS / AI / APG. En 2024, ce sont les personnes nées en 2006 qui entrent dans le cercle des cotisants. Les personnes sans activité lucrative sont tenues de régler les cotisations dès le 1er janvier qui suit leur 20^{ème} anniversaire.

L'obligation de cotiser prend fin au moment où elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite (64 ans pour les femmes, 65 pour les hommes).

Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité doivent s'annoncer sans tarder à la *caisse cantonale de compensation* de leur domicile, afin de payer des cotisations et de bénéficier, le moment venu d'une rente AVS ou AI complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins Fr. 956.00 de cotisations par année. Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

Etudiants / étudiantes

Les étudiantes et étudiants suisses et étrangers domiciliés en Suisse paient une cotisation de Fr. 478.00 (cotisation minimale) dès le 1er janvier de l'année qui suit leur 20^{ème} anniversaire. Sur le montant des cotisations s'ajoutent encore 5% de frais d'administration. Les étudiantes et étudiants exerçant une activité lucrative paient des cotisations à partir du 1^{er} janvier qui suit leur 17^{ème} anniversaire.

Chèque-emploi.ch

Si vous employez une personne à domicile, baby-sitter, femme de ménage, jardinier, elle peut être déclarée facilement avec le chèque-emploi.

Canin malin

le chien est considéré comme le meilleur ami de l'Homme, nous souhaitons qu'il le reste encore longtemps. Merci de nous y aider » F. Loup Vétérinaire cantonal



Quelques rappels lorsque vous détenez un chien :

- votre chien doit être éduqué de manière à assurer la protection des personnes, des animaux et des choses. Il doit rester sous votre contrôle.
- Votre compagnon à quatre pattes sera tenu en laisse en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet, afin de ménager les animaux sauvages qui élèvent leurs petits.
- Vous veillerez à ce que votre animal ne souille pas la voie publique et la propriété privée. Nous insistons auprès des détenteurs de chiens pour qu'ils ramassent les crottes de leurs compagnons et qu'ils déposent les sachets dans les poubelles prévues à cet effet.
- N'oubliez pas de bien le traiter, il vous le rendra multiplié.

Entretien des routes en hiver



A partir du 1^{er} décembre.

Il incombe aux communes de déblayer la neige sur leur territoire. Les propriétaires doivent garder la neige sur leur propriété ; il n'est donc pas question de la pousser sur la chaussée. Il en va de même au bord de la route cantonale.

Pour faciliter le déblaiement de la neige, les véhicules seront garés sur les places privées, ou sur des places de parc publiques, mais en aucun cas au bord des routes.

Le travail de déneigement s'organise de manière à ce que les axes principaux de la commune sont déneigés en premier, puis les axes secondaires, et pour terminer les accès privés (sur mandat uniquement).

Les routes et trottoirs ne sont plus déneigés et salés entre 22.00 h et 05.00 h. du lundi au samedi, ainsi qu'entre 22.00 h. et 06.00 h. le dimanche.

Le Senior Club dès 60 ans



Le calendrier que les animateurs et animatrices vous proposent

le détail des activités est affiché au pilier de chaque village

Pour toutes ces animations vous pouvez vous adresser à la représentante de votre village pour les transports.

Jacqueline Bourquenoud 079.643.99.51 (Villars-Sous-Mont)

Anita Magnin 079.741.57.12 (Estavannens)

Annette Wicht 079.767.68.38 (Enney)



Le Senior Club t'invite au spectacle



13 DÉCEMBRE
20h00 - 21h20

CHERS PARENTS

Théâtre

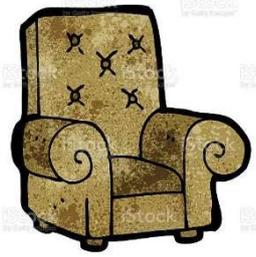
Pierre, Jules et Louise Gauthier
s'adorent et aiment
profondément leurs parents.
Alors, lorsque ces derniers leur
demandent de venir les rejoindre
...

<https://www.co2-spectacle.ch/24-25/>

A la salle CO2 / La Tour-de-Trême

Inscriptions de suite jusqu'au 20 octobre 2024
Prix : CHF 50.00 / CHF 40.00 AVS à charge de chacun
Au 079.326.22.92 afin de réserver les places
Transport organisé en fonction des inscriptions

Le Senior Club t'invite en octobre 2024



Sortie à vélo électrique Avec Marcel Blanc.

Mardi 8 octobre à 13h30. Rdv Edilité.

Durée 2h30, adapté aux participant.e.s, entrecoupé d'une verrée.

N'oubliez pas de charger votre batterie.

Selon la météo, la sortie pourrait être annulée le jour même.

Inscriptions jusqu'au 6 octobre au 079 767 68 38.

Café Patois Avec Alodie Philipona.

Mercredi 9 octobre à 14h. A la Couronne à Enney (au 1^{er})

Echanger en patois, le lire, et le parler ensemble autour d'un café.

Pas besoin de savoir le parler, l'envie d'écouter et d'apprendre suffit.

Pas d'inscription. Infos 079 767 68 38.

Jeux de cartes et autres

Vendredi 18 octobre à 14h. A la Couronne à Enney (au 1^{er}).

Viens jouer au jass et autres jeux de société, boire un thé en bonne compagnie, se retrouver et se détendre dans une bonne ambiance.

Pas d'inscription.

Thé dansant avec une danse folklorique. Avec Maurice Voirol.

Mardi 22 octobre à 14h45. Au home de l'Intyamou.

Viens danser et t'essayer à la danse folklorique « A Moléson » que Maurice nous apprendra.

Informations : Jacqueline : 079 643 99 51.

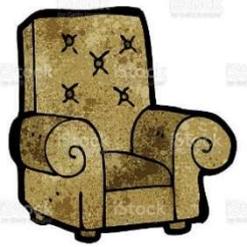
Randonnée dans la Vallée. Avec Evelyne Dubath.

Mercredi 30 octobre à 13h30. Rdv à l'ancienne école d'Enney.

Durée environ 2h. Bonnes chaussures, boisson, équipement selon la météo ! Venez marcher avec nous, quel que soit votre niveau et par tous les temps.

Inscriptions jusqu'au 29 octobre. Chez Evelyne 079 783 95 23.

Le Senior Club t'invite en novembre 2024



Loto

Mercredi 6 novembre, à 15h.

Au Home de Villars-sous-Mont. Pas d'inscription.

Croix Rouge Fribourgeoise

Mardi 12 novembre de 14h00 à 16h00

A la Couronne à Enney (au 1^{er})

Présentation des directives anticipées et tour d'horizon des prestations de la Croix Rouge Fribourgeoise.

Café Patois Avec Alodie Philipona.

Mercredi 13 novembre à 14h.

A la Couronne à Enney (au 1^{er})

Echanger en patois, le lire, et le parler ensemble autour d'un café.

Pas besoin de savoir le parler, l'envie d'écouter et d'apprendre suffit.

Pas d'inscription. Infos 079 767 68 38.

Jeux de cartes et autres

Vendredi 15 novembre à 14h. A la Couronne à Enney (au 1^{er}).

Viens jouer au jass et autres jeux de société, boire un thé en bonne compagnie, se retrouver et se détendre dans une bonne ambiance.

Pas d'inscription.

Bricolage de Noël

Vendredi 22 novembre à 14h. A la Couronne à Enney (au 1^{er}).

Viens confectionner de simples et jolis petits anges qui décoreront ton intérieur.



Le Senior Club t'invite en décembre 2024

Loto

Mercredi 4 décembre, à 15h.

Au Home de Villars-sous-Mont. Pas d'inscription.

Dîner de la St Nicolas

Vendredi 6 décembre dès 11h30.

A la Couronne à Enney (au 1^{er})

Nous t'invitons à partager un menu de notre cafetier et fêter ensemble la St-Nicolas.

Coût 15.- à ta charge avec les premières boissons comprises.

Inscriptions jusqu'au 3 décembre chez Annette : 079 767 68 38.

Café Patois Avec Alodie Philipona.

Mercredi 11 décembre à 14h. A la Couronne à Enney (au 1^{er})

Echanger en patois, le lire, et le parler ensemble autour d'un café.

Pas besoin de savoir le parler, l'envie d'écouter et d'apprendre suffit.

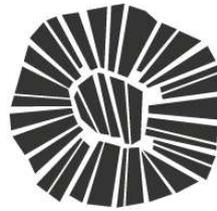
Pas d'inscription. Infos 079 767 68 38.

Jeux de cartes et autres

Vendredi 20 décembre à 14h. A la Couronne à Enney (au 1^{er}).

Viens jouer au jass et autres jeux de société, boire un thé en bonne compagnie, se retrouver et se détendre dans une bonne ambiance.

Pas d'inscription.



Parc
Gruyère
Pays-d'Enhaut

Actions autour du solaire photovoltaïque

Le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut encourage la mise en place d'installations solaires photovoltaïques. Les habitants du périmètre du Parc peuvent participer à une action en collaboration avec la HES-SO Valais guidant les propriétaires dans leurs démarches. À la clé, les participants bénéficient d'économies d'échelle et d'une garantie de qualité.

Dans la multitude d'offres et de prestataires proposant des installations de solaire photovoltaïque, il est parfois difficile de savoir par où commencer ou qui contacter. Le Parc propose une démarche aux nombreux avantages, en collaboration avec les communes du territoire et la HES-SO Valais. Il s'agit de la troisième édition de cette action groupée nommée Group-IT : en 2019 et 2021, 110 toits ont été intégrés à la dernière phase de l'appel d'offre groupé.

En amont du processus, des séances d'information ont eu lieu dans les quatre régions du Parc. Une visioconférence (sans inscription) aura lieu le mardi 1^{er} octobre de 18h30 à 20h. Le lien ainsi que toutes les informations complémentaires se trouvent sur le site du Parc www.gruyerepaysdenhaut.ch.

Processus

- Pré-évaluation du potentiel solaire du bâtiment, sans engagement financier ;
- Réalisation d'un dossier technique avec visite du bâtiment, réalisation d'un appel d'offre groupé permettant une réduction des prix (économie d'échelle) et proposition des deux meilleures offres pour votre projet, pour un forfait de 350.- par bâtiment ;
- Suivi de l'installation après réalisation, assurant une puissance effective égale à la puissance annoncée dans l'offre ;
- Service de contentieux.

Lancée par la HES-SO, l'action Group-It s'inscrit dans les objectifs de la stratégie énergétique suisse 2050, nécessaire pour atteindre la transition énergétique. Celle-ci repose sur trois pôles : l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, appareils et transports, une sortie progressive du nucléaire et l'accroissement de la part des énergies renouvelables, dont l'énergie solaire. Cette démarche représente aussi une vraie contribution des propriétaires face à l'urgence climatique, de plus en plus pressante.

Fribourg OPEN

FribourgOPEN c'est le plus grand événement de portes ouvertes organisé dans le canton de Fribourg. Lancé en 2023, l'événement avait vu plus de 4'000 visiteurs découvrir 110 entreprises à travers tout le canton.

Fort de ce succès, la manifestation est reconduite en 2024.

Rendez-vous du 18 au 21 septembre dans le Sud du canton (Glâne, Gruyère et Veveyse) puis du 25 au 28 septembre dans le Nord du canton (Broye, Lac, Sarine et Singine). C'est une occasion unique de découvrir le savoir-faire, les activités et les métiers de nos entreprises et de faire de belles découvertes.

La liste des entreprises participantes et les visites proposées sont publiées sur le site : www.fribourgopen.ch



Calendrier des sociétés et manifestations

03.11.2023		Assemblée Ski-Club Bourgo	Estavannens
01-24.12.2024		SIV Enney – rencontres de l'avent	Enney
14.12.2024		SIV Enney – cornets de Noël	



COMMUNE DE BAS-INTYAMON

Route de l'Intyamou 36
1667 Enney

☎ 026 921 81 00

Service de piquet : ☎ 026 921 81 08

🌐 www.bas-intyamou.ch

✉ commune@bas-intyamou.ch



Heures d'ouverture de l'administration communale :

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14h00 – 17h30
Mardi	8h30 – 11h30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14h00 – 19h00
Vendredi	8h30 – 11h30	FERME

L'administration communale sera fermée :

- Toussaint : vendredi 1^{er} novembre 2024 (attention veille de fête, le bureau communal ferme à 16.00 h.).
- Du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025

Heures d'ouverture des déchetteries :

SITE ENNEY	Heures d'Été (1 ^{er} avril au 31 octobre)	Heures d'Hiver (1 ^{er} novembre au 31 mars)	
	Mardi	13h30 – 14h30	13h30 – 14h30
Mercredi	17h30 – 19h00	17h30 – 18h00	
Samedi	9h30 – 12h00	9h30 – 12h00	
SITE GRANDVILLARD	Heures d'Été (1 ^{er} avril au 30 novembre)	Heures d'Hiver (1 ^{er} décembre au 31 mars)	
	Mardi et Jeudi	17h30 – 19h30	18h00 – 19h00
	Mercredi	10h00 – 11h00	10h00 – 11h00
	Samedi	10h00 – 12h00	10h00 – 12h00